

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

EPOCAST® 1619-1 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : EPOCAST® 1619-1 B US

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : V9NU-608M-9002-0X17

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Durcisseur

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV

Adresse : Grijpenlaan 18
3300 Tienen
Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41

Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0 825 812 822
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 32 36 36
PARIS: 01 40 05 48 48
RENNES: 02 99 59 22 22
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47
EUROPE: +32 35 75 1234
France ORFILA: +33(0)145425959
ASIA: +65 6336-6011
China: +86 20 39377888
+86 532 83889090
India: + 91 22 42 87 5333
Australia: 1800 786 152
New Zealand: 0800 767 437
USA: +1 800-424-9300

EPOCAST® 1619-1 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 3	H331: Toxique par inhalation.
Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1B	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

EPOCAST® 1619-1 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

Appeler immédiatement un CENTRE
ANTIPOISON/ un médecin.

Stockage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir
le récipient fermé de manière étanche.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Reaction products of 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine and 4,4'-
Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane
alcool benzylique
2,2'-iminodi(éthylamine)
9-Octadecenoic acid (9Z)-, polymer with N1-(2-aminoethyl)-N2-[2-[(2-
aminoethyl)amino]ethyl]-1,2-ethanediamine
acide maléique

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-
accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de
0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés
comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de
REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la
Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants
considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article
57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de
la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Polyamines

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concent ration (% w/w)
Reaction products of 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine and 4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane	38294-64-3 500-101-4 01-2119965165-33	Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 30 - < 50
alcool benzylique	100-51-6 202-859-9 603-057-00-5 01-2119492630-38	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1B; H317	>= 20 - < 30

EPOCAST® 1619-1 B US

Version 2.0 Date de révision: 08.10.2025 Numéro de la FDS: 400000013351 Date de dernière parution: 22.11.2023
Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 1 200 mg/kg	
2,2'-iminodi(éthylamine)	111-40-0 203-865-4 612-058-00-X 01-2119473793-27	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1B; H317 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)	>= 20 - < 30
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 0,185 mg/l	
		Toxicité aiguë par voie cutanée: 1 045 mg/kg	
9-Octadecenoic acid (9Z)-, polymer with N1-(2-aminoethyl)-N2-[2-[(2-aminoethyl)amino]ethyl]-1,2-ethanediamine	70321-87-8 Polymère	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317	>= 10 - < 20
butane-1,4-diol	110-63-4 203-786-5 01-2119471849-20	Acute Tox. 4; H302 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	>= 1 - < 10
acide maléique	110-16-7 203-742-5 607-095-00-3 01-2119488705-25	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)	>= 1 - < 10
		Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1; H317 >= 0,1 %	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

EPOCAST® 1619-1 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- | | |
|---------------------------------|--|
| Conseils généraux | : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.
Traiter de façon symptomatique.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. |
| Protection pour les secouristes | : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. |
| En cas d'inhalation | : Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. |
| En cas de contact avec la peau | : Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé. |
| En cas de contact avec les yeux | : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Enlever les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| En cas d'ingestion | : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne PAS faire vomir.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

EPOCAST® 1619-1 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

Risques : Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque de graves lésions des yeux.
Toxique par inhalation.
Peut irriter les voies respiratoires.
Provoque de graves brûlures.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit car cela peut disperser et propager l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NO_x)
Ammoniaque

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.

EPOCAST® 1619-1 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées.
Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.
Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

EPOCAST® 1619-1 B US

Version 2.0 Date de révision: 08.10.2025 Numéro de la FDS: 400000013351 Date de dernière parution: 22.11.2023
Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entrée interdite à toute personne étrangère au service. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage en commun : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.

Température de stockage recommandée : 18 - 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
2,2'-iminodi(éthylamine)	111-40-0	VME	1 ppm 4 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Risque d'allergie cutanée, Valeurs limites admises (circulaires)				

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
2,2'-iminodi(éthylamine)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	15,4 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	92,1 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,87 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	2,6 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	11,4 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets locaux	1,1 mg/cm2
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,6 mg/m3

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

EPOCAST® 1619-1 B US

Version 2.0 Date de révision: 08.10.2025 Numéro de la FDS: 400000013351 Date de dernière parution: 22.11.2023
Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	27,5 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	4,88 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	4,88 mg/kg p.c./jour
alcool benzylique	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	22 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets systémiques	110 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	8 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Exposition à court terme, Effets systémiques	40 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5,4 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets systémiques	27 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	4 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à court terme	20 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	4 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Exposition à court terme, Effets systémiques	20 mg/kg p.c./jour
butane-1,4-diol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	136 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	958 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	19 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	8 mg/kg p.c./jour
acide maléique	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	3 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	3 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	3 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets locaux	0,55 mg/cm2
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets locaux	0,04 mg/cm2
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	58 mg/kg
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	3,3 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

EPOCAST® 1619-1 B US

Version 2.0 Date de révision: 08.10.2025 Numéro de la FDS: 400000013351 Date de dernière parution: 22.11.2023
Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
2,2'-iminodi(éthylamine)	Eau douce	0,56 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	0,32 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	1072 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Eau de mer	0,056 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment marin	107,2 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Station de traitement des eaux usées	6 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sol	7,97 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
alcool benzylique	Eau douce	1 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,1 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	2,3 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	39 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	5,27 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment marin	0,527 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sol	0,456 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Empoisonnement secondaire	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
acide maléique	Eau douce	0,1 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	0,428 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,01 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	44,6 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,344 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,0334 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,042 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	

EPOCAST® 1619-1 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	:	Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure Lunettes de sécurité à protection intégrale Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.
Protection des mains		
Matériel	:	caoutchouc butyle
Délai de rupture	:	> 8 h
Matériel	:	Caoutchouc nitrile
Délai de rupture	:	10 - 480 min
Matériel	:	Alcool éthylvinyle laminé (EVAL)
Délai de rupture	:	> 8 h
Remarques	:	Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.
Protection de la peau et du corps	:	Vêtements étanches Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Protection respiratoire	:	Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.
Filtre de type	:	L'équipement doit être conforme à l'EN 14387 Type mixte protégeant des particules, des gaz/vapeurs inorganiques et organiques, de l'ammoniac/des amines et des vapeurs organiques (ABEK-P)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	liquide
Forme	:	liquide
Couleur	:	jaune
Odeur	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Seuil olfactif	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

EPOCAST® 1619-1 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

Point de fusion/point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'ébullition	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'éclair	: > 100 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
pH	: La substance / Le mélange est non soluble (à l'eau)
Viscosité	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Solubilité dans d'autres solvants	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Pression de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité	: 0,986 g/cm ³
Densité relative	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité de vapeur relative	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Caractéristiques de la particule	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

9.2 Autres informations

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

EPOCAST® 1619-1 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Toxique par inhalation.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 0,8899 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Reaction products of 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine and 4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane:

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Non classé

alcool benzylique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 1 620 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Estimation de la toxicité aiguë: 1 200 mg/kg
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

2,2'-iminodi(éthylamine):

EPOCAST® 1619-1 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 1 553 mg/kg
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 0,185 mg/l
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Avis d'expert
Evaluation: Le composant/mélange est hautement toxique après une inhalation de courte durée.

CL0 (Rat, mâle et femelle): 0,07 mg/l
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
BPL: oui
Evaluation: Le composant/mélange est hautement toxique après une inhalation de courte durée.

CL100 (Rat, mâle et femelle): 0,3 mg/l
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
BPL: oui
Evaluation: Le composant/mélange est hautement toxique après une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 1 045 mg/kg
BPL: non

butane-1,4-diol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1 500 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): > 15 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 433
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

acide maléique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 708 mg/kg
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 1 560 mg/kg
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après un contact cutané unique.

EPOCAST® 1619-1 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

Composants:

Reaction products of 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine and 4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane:

Espèce	:	Epiderme humain reconstitué (RHE)
Evaluation	:	Provoque des brûlures.
Méthode	:	OCDE ligne directrice 431
Résultat	:	Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition
BPL	:	oui

alcool benzylique:

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Pas d'irritation de la peau
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

2,2'-iminodi(éthylamine):

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Provoque des brûlures.
Résultat	:	Provoque des brûlures.
BPL	:	non

9-Octadecenoic acid (9Z)-, polymer with N1-(2-aminoethyl)-N2-[2-[(2-aminoethyl)amino]ethyl]-1,2-ethanediamine:

Evaluation	:	Irritant pour la peau.
------------	---	------------------------

butane-1,4-diol:

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Pas d'irritation de la peau
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

acide maléique:

Espèce	:	Humain
Evaluation	:	Irritant pour la peau.
Résultat	:	Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Composants:

Reaction products of 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine and 4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane:

Résultat	:	Risque de lésions oculaires graves.
----------	---	-------------------------------------

alcool benzylique:

Espèce	:	Lapin
--------	---	-------

EPOCAST® 1619-1 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

Evaluation	:	Irritant
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Irritant pour les yeux.

2,2'-iminodi(éthylamine):

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Corrosif
Résultat	:	Corrosif
BPL	:	non

9-Octadecenoic acid (9Z)-, polymer with N1-(2-aminoethyl)-N2-[2-[(2-aminoethyl)amino]ethyl]-1,2-ethanediamine:

Evaluation	:	Corrosif
------------	---	----------

butane-1,4-diol:

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Pas d'irritation des yeux
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

acide maléique:

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Irritant pour les yeux.
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Reaction products of 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine and 4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane:

Résultat	:	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
----------	---	--

alcool benzylique:

Résultat	:	Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.
----------	---	--

2,2'-iminodi(éthylamine):

Voies d'exposition	:	Peau
Espèce	:	Souris
Evaluation	:	Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme
Méthode	:	OCDE ligne directrice 429
Résultat	:	Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme
BPL	:	oui

EPOCAST® 1619-1 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

Remarques : A un effet sensibilisant.

Voies d'exposition : Voies respiratoires

Espèce : Souris

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire.

9-Octadecenoic acid (9Z)-, polymer with N1-(2-aminoethyl)-N2-[2-[(2-aminoethyl)amino]ethyl]-1,2-ethanediamine:

Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

butane-1,4-diol:

Voies d'exposition : Peau

Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

acide maléique:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)

Espèce : Souris

Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

BPL : oui

Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Reaction products of 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine and 4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse
Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif
BPL: oui

EPOCAST® 1619-1 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif
BPL: oui

alcool benzylique:

Génotoxicité in vivo : Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Dose: 200 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

2,2'-iminodi(éthylamine):

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse
Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: sans activation métabolique
Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: Test de mutation du gène
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène
Système d'essais: Hépatocytes de rat
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Essai de mutation génique des cellules somatiques de rongeur transgénique
Espèce: Souris (mâle)
Type de cellule: Moelle osseuse
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 5 and 28 days
Dose: 10 mL/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 488
Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: Test de mutation du gène
Espèce: Drosophila melanogaster (Drosophile "mouche du

EPOCAST® 1619-1 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

vinaigre") (mâle)
Durée d'exposition: 22 and 24 hours
Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: Test du micronoyau
Espèce: Souris (mâle et femelle)
Type de cellule: Moelle osseuse
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 85, 283 and 850 mg/kg bw
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif
BPL: oui

butane-1,4-diol:

Génotoxicité in vitro

: Type de Test: Test de mutation du gène
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

Type de Test: essai de mutation inverse
Système d'essais: Salmonella typhimurium and E. coli
Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

acide maléique:

Génotoxicité in vitro

: Type de Test: essai de mutation inverse
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: Test de mutation du gène
Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif
BPL: oui

EPOCAST® 1619-1 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:**alcool benzylique:**

Espèce	: Rat, mâle et femelle
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 103 semaines
Dose	: 400 mg/kg
Fréquence du traitement	: 5 quotidien
Méthode	: OCDE ligne directrice 453
Résultat	: négatif

2,2'-iminodi(éthylamine):

Espèce	: Souris, mâle
Voie d'application	: Dermale
Dose	: 56.3 mg/kg
Fréquence du traitement	: 3 days/week
NOEL	: 56,3 mg/kg p.c./jour
Résultat	: négatif
BPL	: oui

butane-1,4-diol:

Espèce	: Rat, femelle
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 103 semaines
Dose	: 112/225/450 mg/kg
Fréquence du traitement	: 5 quotidien
NOAEL	: 225 mg/kg p.c./jour
LOAEL	: 450 Poids corporel mg / kg
Résultat	: négatif
Remarques	: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce	: Souris, mâle et femelle
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 103 semaines
Dose	: 262/525 mg/kg
Fréquence du traitement	: 5 quotidien
NOAEL	: 525 mg/kg p.c./jour
LOAEL	: 262 Poids corporel mg / kg
Résultat	: négatif

acide maléique:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 2 years
Dose	: 0, 10, 32, 100 mg/kg/day
Fréquence du traitement	: 7 jours / semaine
NOAEL	: >= 100 mg/kg p.c./jour
Méthode	: OCDE ligne directrice 451

EPOCAST® 1619-1 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Reaction products of 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine and 4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0/25/100/250 mg/kg bw/day
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 100 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOEL: >= 250 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
BPL: oui

alcool benzylique:

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Souris, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: LOAEL: 550 Poids corporel mg / kg
Résultat: Aucune incidence tératogène.

2,2'-iminodi(éthylamine):

Effets sur la fertilité : Type de Test: OCDE ligne directrice 421
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 30/100/300 mg/kg bw/day
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 100 Poids humide mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 30 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 421
BPL: oui

Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le développement
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0/25/100/250 mg/kg bw/day
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 250 Poids humide mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 250 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 443
BPL: oui

EPOCAST® 1619-1 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

Incidences sur le
développement du fœtus

: Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le développement
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 100 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL: 30 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 421
Résultat: Aucune réaction secondaire.
BPL: oui

Type de Test: Prénatal
Espèce: Rat, femelles
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0/25/100/250 milligramme par kilogramme
Durée d'un traitement unique: 14 d
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 100 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOEL: 100 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
BPL: oui

Type de Test: Prénatal
Espèce: Lapin
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0, 20, 70, 200 milligramme par kilogramme
Durée d'un traitement unique: 28 d
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 70 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL: 70 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414

butane-1,4-diol:

Effets sur la fertilité

: Type de Test: OCDE ligne directrice 422
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: OCDE ligne directrice 422
BPL: oui

Type de Test: OCDE ligne directrice 422
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: OCDE ligne directrice 422
Résultat: négatif

Incidences sur le
développement du fœtus

: Type de Test: Prénatal
Espèce: Souris, femelles
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 100/300/600 mg/kg bw/d

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

EPOCAST® 1619-1 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

Durée d'un traitement unique: 10 d
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 100 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL: 100 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414

Type de Test: Prénatal
Espèce: Lapin, femelles
Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)
Dose: 0/0.5/1.4/5 mg/m³
Durée d'un traitement unique: 14 d
Toxicité maternelle générale: NOAEC: 5 mg/m³
Toxicité pour le développement: NOAEC: 5 mg/m³
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

acide maléique:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0, 20, 55 and 150 mg/kg
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine
Toxicité générale chez les parents: LOEL: 20 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: NOEL: 150 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F2: NOEL: 55 Poids corporel mg / kg
Organes cibles: Reins
Méthode: OCDE ligne directrice 416

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Composants:

2,2'-iminodi(éthylamine):

Voies d'exposition : Inhalation
Organes cibles : Voies respiratoires
Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

butane-1,4-diol:

Voies d'exposition : Inhalation
Organes cibles : Système nerveux central
Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

acide maléique:

Voies d'exposition : Inhalation
Organes cibles : Poumons
Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique

EPOCAST® 1619-1 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie
3 avec irritation des voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité à dose répétée**Composants:**

Reaction products of 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine and 4,4'-
Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 10 mg/kg
LOAEL	: 100 mg/kg
Voie d'application	: par voie orale (gavage)
Durée d'exposition	: 90 d
Nombre d'expositions	: 7 days/week
Dose	: 0/10/100/200 mg/kg bw/day
Méthode	: OCDE ligne directrice 408
BPL	: oui

alcool benzylique:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOEC	: 400 mg/kg, 1072 mg/m3
Voie d'application	: Inhalation
Atmosphère de test	: poussières/brouillard
Durée d'exposition	: 4 Weeks
Nombre d'expositions	: 6 h
Méthode	: OCDE ligne directrice 412

2,2'-iminodi(éthylamine):

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 70 - 80 mg/kg
LOAEL	: 530 - 620 mg/kg
Voie d'application	: par voie orale (alimentation)
Durée d'exposition	: 90 days
Nombre d'expositions	: 7 days/week
Dose	: 1000, 7500, or 15000 ppm
Méthode	: OCDE ligne directrice 451
BPL	: oui

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOEC	: 0,55 mg/l
Voie d'application	: Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition	: 15 days 6 h
Nombre d'expositions	: 7 days/week
Dose	: 0/130 ppm

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 114 mg/kg
Voie d'application	: Dermale
Nombre d'expositions	: 6 days/week

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

EPOCAST® 1619-1 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

Dose : 0.4 mls of a 100 mg/cc solutio

butane-1,4-diol:

Espèce	: Rat, mâle
NOAEL	: 225 - 450 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 13 weeks
Nombre d'expositions	: 5 days/week
Dose	: 0/56/112/225/450/900 mg/kg
Méthode	: OCDE ligne directrice 408

Espèce	: Rat, mâle
NOEC	: 1 mg/l
Voie d'application	: Inhalation (poussière/buée/fumée)
Durée d'exposition	: 2 weeks 6 h
Nombre d'expositions	: 5 days/week
Dose	: 0.20, 1.0, or 5 mg/l
Méthode	: OCDE ligne directrice 412

acide maléique:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOEL	: 40 mg/kg
Voie d'application	: par voie orale (alimentation)
Durée d'exposition	: 90 d
Nombre d'expositions	: 7 days/week
Méthode	: OCDE ligne directrice 408

Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Reaction products of 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine and 4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane:

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

alcool benzylique:

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

2,2'-iminodi(éthylamine):

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

9-Octadecenoic acid (9Z)-, polymer with N1-(2-aminoethyl)-N2-[2-[(2-aminoethyl)amino]ethyl]-1,2-ethanediamine:

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

EPOCAST® 1619-1 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

butane-1,4-diol:

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

acide maléique:

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Reaction products of 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine and 4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane:

Toxicité pour les poissons	:	LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 70,7 mg/l Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Méthode: OCDE ligne directrice 203 BPL: oui
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 11,1 mg/l Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Méthode: OCDE Ligne directrice 202 BPL: oui
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 79,4 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Méthode: OCDE Ligne directrice 201 BPL: oui NOEC : 3,1 mg/l
Toxicité pour les	:	CE50 (boue activée): >= 1 000 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

EPOCAST® 1619-1 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

microorganismes

Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
BPL: oui

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

alcool benzylique:

Toxicité pour les poissons : CL50 : 460 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OPPTS 850.1075

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 230 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EgC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 770 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 51 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

2,2'-iminodi(éthylamine):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): 430 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Contrôle analytique: non
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 64,6 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.2

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

EPOCAST® 1619-1 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

- CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 16 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: DIN 38412
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50b (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1 164 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): 32,7 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
BPL: oui
- NOEC (Bactérie): 6 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
BPL: oui
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 10 mg/l
Durée d'exposition: 28 d
Espèce: Gasterosteus aculeatus (épinuche)
Type de Test: Essai en semi-statique
Contrôle analytique: non
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 210
BPL: oui
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 5,6 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
Contrôle analytique: non
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.20.
BPL: oui
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CE50: > 1 000 mg/kg
Durée d'exposition: 56 d
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Méthode: OCDE ligne directrice 222
BPL:oui

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

EPOCAST® 1619-1 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

butane-1,4-diol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 30 000 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 813 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): > 500 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: DIN 38412

EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 76 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: DIN 38412
BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes : CI50 (Tetrahymena pyriformis (tétrahymène pyriforme)): 15 536 mg/l
Durée d'exposition: 40 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: > 85 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

acide maléique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 75 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: EPA-660/3-75-009
BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

EPOCAST® 1619-1 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 75 mg/l

Point final: mortalité

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en statique

Contrôle analytique: non

Substance d'essai: Eau douce

Méthode: EPA-660/3-75-009

BPL: oui

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

CL50 (Leuciscus idus (Ide mélanote)): > 245 mg/l

Point final: mortalité

Durée d'exposition: 48 h

Substance d'essai: Eau douce

Méthode: DIN 38412

Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés
aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 42,81 mg/l

Point final: Immobilisation

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Contrôle analytique: oui

Substance d'essai: Eau douce

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour les
algues/plantes aquatiques

: CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 74,35 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique

Contrôle analytique: oui

Substance d'essai: Eau douce

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

ErC10 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 11,8 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique

Contrôle analytique: oui

Substance d'essai: Eau douce

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Toxicité pour les
microorganismes

: EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 44,6 mg/l

Durée d'exposition: 18 h

Type de Test: Essai en statique

Méthode: DIN 38 412 Part 8

Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés
aquatiques (Toxicité
chronique)

: CE50: 77 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Substance d'essai: Eau douce

BPL: non

EPOCAST® 1619-1 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

NOEC: 10 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Substance d'essai: Eau douce
BPL: non

12.2 Persistance et dégradabilité**Composants:**

Reaction products of 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine and 4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: Boue activée, non adaptée
Concentration: 32,5 mg/l
Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 0 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301F
BPL: oui

alcool benzylique:

Biodégradabilité : Inoculum: Eaux usées (effluents de l'usine de traitement des eaux usées)
Concentration: 20 mg/l
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 95 - 97 %
Durée d'exposition: 21 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 A

2,2'-iminodi(éthylamine):

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: Boue activée, non adaptée
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 87 %
Durée d'exposition: 21 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301D
Substance d'essai: Eau douce

Photodégradation : Type de Test: Air
Constante de vitesse: 500000
Dégradation (photolyse directe): 50 %

butane-1,4-diol:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: boue activée
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 93 - 96 %
Lié à: Demande théorique en oxygène
Durée d'exposition: 14 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

EPOCAST® 1619-1 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

Substance d'essai: Eau douce

Type de Test: aérobique
 Inoculum: boue activée
 Résultat: Facilement biodégradable.
 Biodégradation: 90 - 100 %
 Lié à: Carbone organique dissous (COD)
 Durée d'exposition: 10 d
 Méthode: OCDE ligne directrice 302B
 Substance d'essai: Eau douce

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : 102 mg/g
 Le temps d'incubation: 5 d

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 1 892 mg/g
 Photodégradation : Type de Test: Air
 Constante de vitesse: < .00001

acide maléique:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
 Inoculum: Eaux usées (effluents de l'usine de traitement des eaux usées)
 Concentration: 13,78 mg/l
 Résultat: Facilement biodégradable.
 Biodégradation: env. 97 %
 Durée d'exposition: 28 d
 Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B
 Substance d'essai: Eau douce
 BPL: oui

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Composants:****alcool benzylique:**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 1

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,1 (20 °C)

2,2'-iminodi(éthylamine):

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)
 Durée d'exposition: 42 d
 Concentration: 0,2 - 2 mg/l
 Facteur de bioconcentration (FBC): 0,3 - 6,3
 Substance d'essai: Eau douce
 Méthode: OCDE ligne directrice 305C
 Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,58 (20 °C)
 pH: > 12
 Méthode: Méthode de calcul
 BPL: non

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

EPOCAST® 1619-1 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

log Pow: -5,58 (20 °C)
pH: 7
Méthode: Méthode de calcul
BPL: non

butane-1,4-diol:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 3,16
Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Espèce: Poisson
Facteur de bioconcentration (FBC): 3,16
Substance d'essai: Eau douce

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,88 (25 °C)
Méthode: OCDE ligne directrice 107

acide maléique:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,3 (20 °C)
pH: 2,5
Méthode: OCDE ligne directrice 107

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

alcool benzylique:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 5 - 15

2,2'-iminodi(éthylamine):

Répartition entre les compartiments environnementaux : Milieu: Sol
Koc: 19111
Méthode: EPA OTS 796.2750

butane-1,4-diol:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 0,41 - 1

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composants:

Reaction products of 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine and 4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane:

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).
N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

alcool benzylique:

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).

EPOCAST® 1619-1 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

2,2'-iminodi(éthylamine):

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).
N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

9-Octadecenoic acid (9Z)-, polymer with N1-(2-aminoethyl)-N2-[2-[(2-aminoethyl)amino]ethyl]-1,2-ethanediamine:

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).
N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

butane-1,4-diol:

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).
N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

acide maléique:

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).
N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Composants:

Reaction products of 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine and 4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane:

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

alcool benzylique:

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

2,2'-iminodi(éthylamine):

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

9-Octadecenoic acid (9Z)-, polymer with N1-(2-aminoethyl)-N2-[2-[(2-aminoethyl)amino]ethyl]-1,2-ethanediamine:

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

butane-1,4-diol:

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

acide maléique:

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans

EPOCAST® 1619-1 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

supplémentaire

l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Nocif pour les organismes aquatiques.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants:

Reaction products of 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine and 4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane:

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).
N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

alcool benzylique:

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).
N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

2,2'-iminodi(éthylamine):

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).
N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

9-Octadecenoic acid (9Z)-, polymer with N1-(2-aminoethyl)-N2-[2-[(2-aminoethyl)amino]ethyl]-1,2-ethanediamine:

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).
N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

butane-1,4-diol:

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).
N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

acide maléique:

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).
N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

EPOCAST® 1619-1 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	: UN 2735
ADR	: UN 2735
RID	: UN 2735
IMDG	: UN 2735
IATA	: UN 2735

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	: POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (DIETHYLENETRIAMINE, cycloaliphatic polyamine)
ADR	: POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (DIETHYLENETRIAMINE, cycloaliphatic polyamine)
RID	: POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (DIETHYLENETRIAMINE, cycloaliphatic polyamine)
IMDG	: POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (DIETHYLENETRIAMINE, cycloaliphatic polyamine)
IATA	: Polyamines, liquid, corrosive, n.o.s. (DIETHYLENETRIAMINE, cycloaliphatic polyamine)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 8	
ADR	: 8	
RID	: 8	
IMDG	: 8	
IATA	: 8	

14.4 Groupe d'emballage

ADN	
Groupe d'emballage	: II
Code de classification	: C7
Numéro d'identification du danger	: 80
Étiquettes	: 8
ADR	
Groupe d'emballage	: II
Code de classification	: C7
Numéro d'identification du danger	: 80
Étiquettes	: 8
Code de restriction en	: (E)

EPOCAST® 1619-1 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

tunnels

RID

Groupe d'emballage : II
Code de classification : C7
Numéro d'identification du danger : 80
Étiquettes : 8

IMDG

Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 8
EmS Code : F-A, S-B

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 855
Instruction d' emballage (LQ) : Y840
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : Corrosive

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 851
Instruction d' emballage (LQ) : Y840
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : Corrosive

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

EPOCAST® 1619-1 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	:	Non applicable
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	:	Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes.
REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)	:	Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: Numéro sur la liste 3 Numéro sur la liste 75: Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. H2 TOXICITÉ AIGUË

Maladies Professionnelles : 51, 49, 49 bis, 84 (R-461-3, France)

Installations classées pour la protection de l'environnement : 4130 (Code de l'environnement R511-9)

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte complet pour phrase H**

H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H312	:	Nocif par contact cutané.
H314	:	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

EPOCAST® 1619-1 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	: Mortel par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Acute Tox. 3	H331
Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1	H317
STOT SE 3	H335
Aquatic Chronic 3	H412

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

EPOCAST® 1619-1 B US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 22.11.2023
2.0	08.10.2025	400000013351	Date de la première version publiée: 22.11.2023

Date d'impression 13.05.2026

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.